Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 2 (1873)

Heft: 5

Rubrik: Intérêts de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mûre souvent que dans le courant de l'hiver. Il est vrai qu'en général on n'est pas obligé de les semer tout de suite, puis-

qu'elles peuvent se conserver pendant plusieurs années.

Lorsque les plantes sont suffisamment grandes, au printemps, par exemple, on les transplante dans des godets, ou petits vases drainés, et de la grosseur d'un encrier ordinaire. Ce godet sera rempli de terre aux deux tiers, puis on y plantera le jeune arbre d'une manière oblique, pour favoriser le développement des racines que l'on aura soin de recouvrir de bonne terre végétale. Cette plante grandira si rapidement, qu'à moins de circonstances imprévues, on devra la transplanter au bout d'un mois environ et la greffer l'automne suivant. On gagnera ainsi un temps considérable sur l'autre mode de reproduction.

L. GREMAUD.



INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ.

Dans sa réunion du 30 avril, le comité de la Société fribourgeoise des Instituteurs a pris les décisions suivantes :

1º L'assemblée générale de la Société, qui doit avoir lieu à Fribourg, conformément à la décision prise à Romont, est fixée au mardi, 5 août prochain. Un comité d'organisation a été constitué à cet effet.

2º Les travaux. sur les sujets à traiter devront être remis pour la fin du mois de juin aux rapporteurs qui sont :

- a) Pour la 1^{re} question (De l'importance d'une bonne école normale, etc.), M. Progin, instituteur, à Neirivue;
- b) Pour la 2^{me} question (Manière d'enseigner les branches non obligatoires, etc.), M. Wicht, instituteur, à Courtion;
- c) Pour la 2^{me} question (De l'enseignement des choses), M. Villard instituteur, à Châtel-St-Denis.

Le Comité prie MM. les inspecteurs de veiller à ce que les travaux soient remis à temps. Ces travaux seront rendus à leurs auteurs par les rapporteurs, ou remis à M. le Directeur de l'instruction publique.

Le Comité.